

**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 03 AVRIL 2017 À 18 h 30**

L'an deux mil dix-sept, le lundi 03 avril à 18 heures 30, le conseil municipal de cette commune, dûment convoqué le 27 mars 2017, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Yves ARCHAMBAUD, Maire.

PRÉSENTS : Yves ARCHAMBAUD, Bernard GUILLET, Patrick BARTHOU, Sylvie LAVILLE, Michel DROUILLARD, Christian GOUIN, Hervé BOISSON, Steve BLANCHARD, Mariannick LAURAINÉ et Véronique FREDERIC formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 11 membres.

ABSENT EXCUSÉ : Stéphane GENAUDEAU qui a donné pouvoir à Bernard GUILLET

Michel DROUILLARD a été élu secrétaire de séance.

Le procès-verbal du 13 mars 2017 est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- 01 - Vote du compte de gestion 2016
- 02 - Vote du compte administratif 2016
- 03 - Affectation du résultat
- 04 - Vote des taxes
- 05 - Vote des subventions
- 06 - Vote du budget primitif 2017
- 07 - Délibérations d'amortissements
- 08 - Questions diverses

2017/04/01 - VOTE DU COMPTE DE GESTION 2016

Le conseil municipal,

- après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Comptable Municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
 - après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016,
 - après s'être assuré que le comptable municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
 - statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2016,
 - statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
 - statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
- déclare**, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Monsieur le Maire laisse la présidence à Monsieur Michel DROUILLARD et quitte la séance.

2017/04/02 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Le conseil municipal, à l'unanimité, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Monsieur Yves ARCHAMBAUD, après s'être fait présenter par Monsieur Michel DROUILLARD le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2016 :

- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

INVESTISSEMENT

Dépenses de l'exercice	326 976,72
Recettes de l'exercice	377 320,29
Résultat de l'année	50 343,57

FONCTIONNEMENT

Dépenses de l'exercice	86 306,78
Recettes de l'exercice	101 184,79
Résultat de l'année	14 878,01

- constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Monsieur le Maire reprend la présidence de l'assemblée.

2017/04/03 - AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le conseil municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M14,

Après avoir approuvé le 03 avril 2017, le compte administratif pour 2016,

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2017,

Décide, à l'unanimité, sur proposition du Maire, d'affecter au budget le résultat précédemment indiqué, comme suit :

- | | |
|---|--------------|
| - affectation à l'excédent d'investissement reporté (compte 001) : | 101 650,57 € |
| - affectation au financement de la section d'investissement (compte 1068) : | 0,00 € |
| - affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (compte 002) : | 26481,98 € |

2017/04/04 - VOTE DES TAXES

Les taux ayant été augmentés l'an dernier, la commission des finances propose de ne pas augmenter les taux cette année.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité et reconduit les taux suivants :

- | | |
|----------------------------|---------|
| - Taxe d'habitation | 13,27 % |
| - Taxe foncière (bâti) | 12,28 % |
| - Taxe foncière (Non bâti) | 40,90 % |
| - CFE | 18,40 % |

2017/04/05/01 - VOTE DES SUBVENTIONS

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote les subventions suivantes, pour un total de 1 375 € :

- | | |
|--------------------------------|-------|
| - APOGÉ Vélo-club | 30 € |
| - ACCA St-Seurin de Palenne | 75 € |
| - Amicale des pompiers | 50 € |
| - Anciens combattants saintais | 50 € |
| - Batterie fanfare St Fort | 130 € |
| - Centre social de Pons | 250 € |

- Collège Emile Combes PONS	40 €
- Comité des fêtes	560 €
- Donneurs de sang	50 €
- MVCG 86	50 €
- Pêcheurs d'anguilles de la Seugne	70 €
- Secours catholique	20 €

2017/04/05/02 - SUBVENTIONS APPRENTISSAGE OU VOYAGE SCOLAIRE (PRIMAIRE OU SECONDAIRE)

Dans le cadre de demandes de subvention qui émanent d'établissements scolaires pour les jeunes de la commune, Monsieur le Maire rappelle les délibérations du 16 février 2015 par laquelle le conseil municipal, à l'unanimité, avait décidé d'allouer la somme de 40 € maximum (ou moins si la demande était inférieure) par jeune de moins de 25 ans en apprentissage ou par jeune de moins de 20 ans pour voyage scolaire et par année scolaire. Cette somme sera mandatée à l'établissement scolaire et attribuée au jeune concerné.

S'agissant de demandes de début d'année, le conseil municipal s'engage, à l'unanimité, à voter les sommes versées au budget primitif de l'année concernée, au compte 6574.

2017/04/06 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote les dépenses et recettes ci-dessous :

Investissement	311 100 €	Fonctionnement	127 860 €
----------------	-----------	----------------	-----------

2017/04/07 - DÉLIBÉRATION D'AMORTISSEMENT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'amortir sur 5 ans les dépenses suivantes :

MOTIF	DÉPENSES COMPTE	RECETTES COMPTE	MONTANT
Part. Dept tvx Collège Émile Combes PONS	F - 6811-042	I - 2804132-040	298,00
Part. Dept tvx voirie RD232E2t	F - 6811-042	I - 2804132-040	372,50
Subv reçue p/ carte communale	I - 13913-040	F - 777-042	900,00
TOTAL	F - 6811-042 = 670,50 I - 13913-040 = 900,00	I - 2804132-040 = 670,50 F - 777-042 = 900,00	

2017/04/08 - QUESTIONS DIVERSES

- Chemin de port barreau : élagage par propriétaire
- Réunion du Syndicat de la Basse Seugne : projet de fusion avec les 2 autres syndicats de la Seugne
- Intervention de Bernard GUILLET qui a assisté à une réunion de la CDCHS et qui a relevé que les emplois étaient conclus par des CDD renouvelés plusieurs fois (7, 8, 9...).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 05.

Signatures :

Yves ARCHAMBAUD	Bernard GUILLET	Patrick BARTHOU
Sylvie LAVILLE	Michel DROUILLARD	Christian GOUIN
Hervé BOISSON	Steve BLANCHARD	Bernard GUILLET p/Stéphane GENAUDEAU
Mariannick LAURINE	Véronique FREDERIC	